

Paris, le 14 mai 2020

SUSPENSION AUTORITAIRE INACCEPTABLE D'UN ENSEIGNANT-CHERCHEUR A L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

La crise sanitaire a contraint les universités à mettre en place une session d'examen à distance pour pouvoir valider le second semestre et l'année universitaire 2019-2020. Pour tenir compte des difficultés multiples rencontrées par les étudiant-es durant la période de confinement, nombre de collègues, enseignant-es et enseignant-es - chercheur-es ont fait et feront preuve de bienveillance dans leur évaluation.

C'est précisément ce qu'a fait Jean-Pierre Dubois, professeur de droit public à l'université Paris-Saclay et par ailleurs ancien président de la ligue des droits de l'homme. Deux heures avant la tenue d'un jury d'examen auquel il devait prendre part, il a été suspendu sans avoir été entendu, sans aucun avertissement et sans motif valable par la présidente de son université jusqu'au 31 juillet. Comble de la perfidie, notre collègue est à la veille de prendre sa retraite le 1er septembre prochain ! Belle récompense pour une fin de carrière.

Le SNESUP-FSU se demande dans quelle mesure l'attaque portée à Jean-Pierre Dubois n'a pas vocation à servir d'exemple et à dissuader les enseignant-es et les enseignant-es - chercheur-es de faire preuve d'humanité dans un contexte de crise difficile pour toutes et tous.

Le SNESUP-FSU s'insurge contre ce procédé autoritaire et demande la levée immédiate de ces sanctions ■

Suivez nous :

